

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-154

Objet de la délibération : **RESEAU DE MEDIATHEQUES - RÉSIDENCES D'AUTEURS -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC PACA - EXERCICE 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

ARTUPHEL Ollivier donne procuration à DEBRAY Romain, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, PORZIO Claude donne procuration à RAVANELLO Alain.

Absent : CLERCX David.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les circulaires interministérielles n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au Parcours d'Education Artistique et Culturelle, et n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

VU la délibération CC-2022-089 en date du 2 décembre 2022 autorisant la signature de la convention multi-partenariale pour le développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en Provence Verte ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération gère le Réseau des Médiathèques de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle et présentée par la ministre de la Culture et la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

CONSIDERANT également le projet « Développement de l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire de la Provence Verte » dont un des objectifs est de « Développer les résidences et interventions artistiques sur le territoire, et accompagner les structures intercommunales et le réseau des Médiathèques dans la montée en compétence et en programmation sur l'Education Artistique et Culturelle. » ;

CONSIDERANT également le projet de Contrat Territoire Lecture axé sur :

- Axe 1 : ouverture sur publics des quartiers et ruralité ainsi que sur la petite enfance,
- Axe 2 : résidences d'auteurs / illustrateurs / conteurs,
- Axe 3 : structuration de l'offre numérique et réflexion sur l'inclusion numérique,
- Axe transversal : formation des professionnels et échanges de pratiques ;

CONSIDERANT qu'il est proposé en 2024 de mettre en œuvre l'accueil de l'auteur illustrateur Pierre BERTRAND au sein du réseau des Médiathèques, l'accueil d'une résidence d'auteur au sein d'une structure de la petite enfance ainsi qu'une action de formation à l'élaboration d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social au profit des médiathécaires du réseau ;

CONSIDERANT que ces actions s'inscrivent respectivement dans l'axe 2, l'axe 1 et l'axe transversal du futur Contrat Territoire Lecture ;

CONSIDERANT le plan de financement pour l'année 2024 correspondant ci-après :

DEPENSES € TTC		RECETTES		
Résidences d'auteurs	10 000 €	DRAC PACA	7 000 €	70 %
		Autofinancement	3 000 €	30 %
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 16 novembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention pour l'année 2024, pour l'organisation de résidences d'auteurs au sein des médiathèques adhérentes au réseau communautaire, auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur, d'un montant de 7 000 € représentant 70 % du budget de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 30/11/2023
et affichage le 30/11/2023*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 27 novembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 29 novembre 2023

Didier BREMOND